



Pension alimentaire : non payée intégralement

Par **laudrey**, le **14/11/2008** à **10:36**

Bonjour,

en garde alternée, j'ai obtenue une pension alimentaire, et un partage des frais scolaire et extra-scolaire.

Monsieur me déduit systématiquement par moitié les frais qu'il a engagé comme par exemple un livre pour l'école de la pension alimentaire. Ceci sans m'avoir consulté ou prévenue au préalable .

Personnellement je ne vais pas jusqu'à lui réclamer la moitié du prix d'un livre poche à lire pour la classe.

A t-il le droit de déduire ses frais directement de la pension ?

D'avance merci

laudrey